

SÉANCE DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de septembre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
11

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, M. Gérard ROY, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN.

Date de la convocation :
27 août 2026

Étaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU et M. Robert CHASSERY.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

5.2 Fonctionnement des assemblées

B2026-20 Approbation du PV de la séance précédente

Madame Carole RIVOIRE-JACQUINOT, Messieurs Gérard ROY et Didier LAURENCY étaient absents pour ce point inscrit à l'ordre du jour.

Vu l'article L 2121-15 du CGCT prévoyant, en son troisième alinéa, que : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante... ».

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du bureau communautaire du 08 juillet 2026 tel qu'annexé à la présente.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 07/09/2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 07/09/2026

